



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
ACADÉMIE DE LA RÉUNION



COLLEGE DE TROIS MARES  
☎ 0262 57 99 89 - ☎ 0262 57 99 80  
Service Gestion ☎ 0262 57 99 83 –  
☎ 0262 34 90 37

Le Tampon, le mercredi 27 mai 2020

Le Principal

Aux parents d'élèves de 3ème

N/Réf. : GESTION/ n°510 /2019-20

Objet : Campagne de demande de bourse de lycée 2020-2021

Madame, Monsieur, chers parents,

Votre enfant est actuellement en classe de 3<sup>ème</sup> au sein du collège de Trois Mares.

La campagne de bourse de lycée 2020-2021 est ouverte et se terminera le **jeudi 15 octobre 2020**. Les informations sont disponibles sur le site ministériel : vous pouvez consulter le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

**Cette campagne se déroulera toutefois en deux périodes :**

**⚠** Première période (concernant la gestion de votre demande par le collège) : jusqu'au **7 juillet 2020**. Le téléservice (de demande de bourse en ligne) n'a pas pu être mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale pour cette période, **les demandes se feront donc exceptionnellement uniquement par dossier papier.**

Deuxième période : du **1er septembre au 15 octobre 2020** (demande en ligne ou papier). **Votre enfant sera alors au lycée.**

**Nous sommes actuellement concernés par la 1ère période :**

### **1/ Le dossier de demande de bourse papier**

Vous trouverez en pièce jointe au présent courrier le dossier de demande au format A3 recto/verso qu'il conviendra de remplir et de compléter de pièces justificatives.

### **2/ Documents à fournir au dossier papier**

**L'instruction des demandes de bourse s'effectuera par la prise en compte des revenus de l'année N-1, soit pour cette campagne, les revenus de l'année 2019** (soit l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019).

La campagne de déclaration des revenus aux impôts étant actuellement en cours, le document obligatoire à fournir au dossier papier pour cette 1ère période est soit :

- **l'avis de situation déclarative des revenus 2019** : si le contribuable a déjà fait sa déclaration de revenus en ligne, il édite ce document depuis son espace du service des impôts,
- **la déclaration automatique des revenus 2019** qui mentionne le Revenu Fiscal de Référence et les enfants à charge.

**⚠** Document(s) complémentaire(s) à fournir selon la situation de la famille (cf rubrique 4 du dossier) :

- ce n'est pas indiqué dans le dossier mais afin d'éviter des demandes de pièces complémentaires vous pouvez déjà joindre à votre dossier :

=> pour les changements de situation familiale récents survenus en fin 2019 ou en 2020 (notamment divorce, séparation, décès, changement de résidence de l'enfant) : joindre des justificatifs officiels et la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge,

=> pour les concubins (si chacun des concubins a fait figurer des enfants sur son avis fiscal) : joindre la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

### IMPORTANT : Simulateur de bourse au lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Le simulateur de bourse de lycée (tableau ci-dessous) permet de **savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020**. Il vous permet d'obtenir une **estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée**.

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2020. En cas de concubinage, vous devez saisir la somme des revenus des deux concubins.

Vous devez vous munir de votre déclaration automatique des revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative sur les revenus 2019.

### BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2020 - 2021 - Année de référence des revenus : 2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 926	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

### 3/ Dépôt du dossier de bourse de lycée

**Le dépôt de votre dossier de bourse devra obligatoirement se faire au plus tard le 7 juillet 2020 auprès du service de gestion du collège de Trois Mares et non pas auprès du Rectorat** un accusé de réception sera remis au demandeur de la bourse.

Passé ce délai, vous devrez déposer le dossier de demande de bourse à compter de la rentrée scolaire (et avant le 15 octobre 2020) auprès du lycée d'accueil de votre enfant qui enregistrera le dossier et fournira un accusé de réception au demandeur de la bourse.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Marie BOURGEOIS

Le Principal

